



**LES CONTAMINES**  
TOURISME

# REGLEMENT

# DE

# FONCTIONNEMENT

# « Multi-accueil La Galipette »

# Accueil des vacanciers



[www.lescontamines.com](http://www.lescontamines.com)

---

18, route de Notre Dame de la Gorge - 74170 Les Contamines-Montjoie  
tél. 04 50 47 01 58 - fax 04 50 47 09 54 - [info@lescontamines.com](mailto:info@lescontamines.com)  
siret : 810 533 653 00012

Le multi-accueil La Galipette accueille des enfants toute l'année selon un agrément modulable, délivré par le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

- La saison d'hiver débute des vacances de Noël et jusqu'au mois d'avril, le multi-accueil dispose de 40 places.
- La saison d'été, concerne les mois de juillet et août et accueille 15 enfants.

La structure reçoit aussi bien les enfants de la commune et des travailleurs saisonniers que les vacanciers d'hiver et d'été.

Le gestionnaire de l'établissement est le directeur de l'EPIC Les Contamines Tourisme, responsable des activités touristiques de la commune.

La responsabilité de la structure est assurée par une infirmière puéricultrice DE.

### LES CONDITIONS D'ADMISSION

- **Age des enfants, de 1 an à moins de 6 ans.**
- **A jour des vaccinations obligatoires, avec présentation du carnet de santé.**

**Pour les enfants nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les nouvelles obligations vaccinales seront exigées pour entrer à la crèche. Les vérifications porteront sur la réalisation des vaccinations obligatoires au regard de l'âge de l'enfant.**

L'article 49 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 énonce que les vaccinations suivantes sont obligatoires :

- 1- Antidiphtérique
- 2- Antitétanique
- 3- Antipoliomyélite
- 4- Contre la coqueluche
- 5- Contre les infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type B
- 6- Contre le virus de l'hépatite B
- 7- Contre les infections invasives à pneumocoque



## LES CONTAMINES TOURISME

- 8- Contre le méningocoque de sérogroupe C
- 9- Contre la rougeole
- 10- Contre les oreillons
- 11- Contre la rubéole

Pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le contrôle continue de porter sur la vaccination DTP (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite). Toutefois, toutes les autres vaccinations du calendrier vaccinal en vigueur restent vivement recommandées.

### L'INSCRIPTION

Elle est effectuée obligatoirement par les personnes qui exercent l'autorité parentale ou bien son représentant légal (documents officiels à l'appui).

L'inscription ne se fait que sur réservation.

- Pièces nécessaires :
  - **Le bulletin de réservation**, téléchargeable sur le site internet de l'office du tourisme, à retourner par mail ou par courrier.
  - **Le versement de la totalité de la prestation.**
  - **Copie des vaccinations**

L'inscription ne sera validée qu'à réception de ces trois éléments.

- Au premier jour d'accueil :

Vous devez présenter

- **Le carnet de santé de l'enfant.**
- **La fiche de renseignements** et des habitudes de vie de l'enfant comportant les autorisations nécessaires, dûment complétée et signée.
- **Une ordonnance** du médecin traitant autorisant la délivrance de paracétamol par l'équipe en cas de fièvre ou de douleurs.

Elle doit être établie au nom et prénom de l'enfant, avec le poids de l'enfant et la posologie à respecter en cas d'hyperthermie. L'ordonnance doit dater de moins de 6 mois.

---

[www.lescontamines.com](http://www.lescontamines.com)

## FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL

- Horaires

En hiver la structure est ouverte du lundi au dimanche, y compris les jours fériés.

En été, du lundi au vendredi, y compris si fériés sur ces jours.

La structure reçoit les enfants de 8h30 à 17h30, selon les formules suivantes (avec ou sans ski) :

- Demi-journée matin 8h30 - 13h
- Demi-journée après-midi 14h - 17h30
- Journée 8h30 - 17h30

Afin d'assurer un service de qualité et ne pas perturber le bon déroulement des activités de la journée, l'accueil des enfants est autorisé jusque 10h maximum le matin et 14h15 l'après-midi.

Les portes de la structure sont fermées de 13h à 14h, il n'y a pas d'entrées ni de sorties possibles.

La récupération des enfants se fait uniquement par les parents ou par les personnes majeures dûment mandatées (carte d'identité obligatoire) par les parents.

Ils doivent reprendre l'enfant avant l'heure de fermeture du midi ou du soir.

Un enfant pourra être remis indifféremment au père ou à la mère (sauf document officiel).

En cas d'absence du parent à l'heure prévue, le parent est contacté par téléphone. Si l'un ou l'autre parent ne peut venir chercher l'enfant, ou ne sont pas joignables, les personnes désignées par les parents en cas d'urgence seront sollicitées.

Si ces derniers ne peuvent pas non plus se rendre disponibles, l'enfant sera confié aux services de la gendarmerie.

- Sécurité

Pour la sécurité de tous la montée du chemin jusqu'à la garderie est interdite à la circulation (sauf propriétaires ayant droit et services) et doit donc se faire à pied.

Nous demandons à tous de se déchausser à l'entrée afin de laisser aux enfants et au personnel la possibilité de circuler dans des locaux propres.

Les bijoux et objets de valeurs sont strictement interdits et la structure ne sera pas responsable en cas de perte, détérioration ou de vols.

## SANTE

Un enfant présentant des symptômes de fièvre, de douleur ou d'inconfort à l'arrivée ne sera pas accueilli.

Si l'enfant est malade ou inconfortable au cours de la journée, les parents sont prévenus et doivent venir récupérer leur enfant.

Si les parents ne peuvent être joints, nous nous réservons le droit de faire appel au médecin référent de la structure s'il est présent, ou bien un médecin de garde. Les honoraires et les frais pharmaceutiques seront à la charge des parents.

En cas d'urgence, le personnel de la structure appelle le SAMU (15). Les conduites à tenir en cas d'urgence sont consignées par un protocole de service validé par le médecin de crèche.

En cas de maladie contagieuse, la nature de la maladie doit être précisée, la responsable de la structure ou la personne en charge de la continuité de direction prend la décision d'accueillir ou non l'enfant et se réfère au *Guide des conduites à tenir en cas de maladie transmissible dans une collectivité d'enfants*, du Conseil supérieur d'hygiène publique.

**La direction ou la personne en charge de la continuité de direction se réserve le droit de refuser un enfant au vu de son état fébrile ou présentant un état d'inconfort même s'il a été vu par un médecin.**

L'enfant doit être à jour des vaccinations obligatoires selon les dispositions énoncées dans les conditions d'admission et sur présentation du document officiel à l'appui.

Aucun médicament, autre que le paracétamol (ordonnance obligatoire) ou ceux validés par le médecin de crèche dans les protocoles de soins de la structure, ne sera administré, sauf dans le cadre particulier d'un PAI et sur présentation obligatoire de ce PAI.

- PAI (Plan d'Accueil Individualisé)

**Les enfants porteurs d'un PAI doivent être connus à l'avance et le PAI validé par la puéricultrice avant l'admission de l'enfant.**

L'infirmière puéricultrice ou la personne chargée de la continuité de direction ne délivrera aucun traitement si l'ordonnance ne contient pas tous les éléments nécessaires : le nom et les coordonnées du médecin, le nom, prénom et âge de l'enfant, le poids de l'enfant, la date de prescription, le nom des médicaments, leur posologie, leur mode d'administration et la durée du traitement.

## ORGANISATION DE LA STRUCTURE

En plus de la responsable, une équipe de 4 professionnelles de la petite enfance accueille les enfants toute l'année, puéricultrice, auxiliaires de puériculture et assistantes petite enfance.

L'hiver, l'équipe bénéficie d'un renfort de saisonniers, également formés à la petite enfance, auxiliaires de puériculture, assistantes petite enfance, éducatrice de jeunes enfants et un agent de cuisine et d'entretien.

La continuité de direction est assurée par la directrice adjointe en poste, auxiliaire de puériculture et détaillée par un protocole de service.

L'équipe peut également accueillir des stagiaires tout au long de l'année.

Tout le personnel est soumis aux obligations de réserve et de discrétion professionnelle.

**Il ne peut en aucun cas se substituer aux parents qui restent les premiers éducateurs de leurs enfants.**

- Vie quotidienne

Les repas autres que les biberons pour les bébés sont fournis par le multi-accueil. Ils sont préparés et livrés en liaison froide par l'entreprise Sodexo située à Passy.

Les menus et les textures sont adaptés à chaque âge des enfants.

**En cas d'allergie alimentaire, merci de contacter la puéricultrice de la structure.**

Tous les effets personnels doivent être marqués au nom de l'enfant.

Le trousseau nécessaire à chaque enfant est le suivant :

- Une tenue de rechange
- Vêtements et chaussures adaptés à chaque saison et aux jeux extérieurs
- Un sac destiné à recevoir le linge mouillé ou souillé
- Une paire de chaussons.
- Des couches jetables
- Des biberons marqués au nom de l'enfant, non préparés (les boîtes de lait et eau sont ouvertes sur place).
- Tous les objets nécessaires à la sécurité affective de l'enfant (doudou, sucette, peluche, turbulette ...)
- Hiver : bonnet, gants, lunettes, crème solaire, bottes de neige
- Été : chapeau, casquette, lunettes, crème solaire

Pour les enfants skieurs, prévoir en plus :

- Une paire de ski
  - Une paire de chaussures de ski
  - Une carte de remontées mécaniques pour les flocons
  - Un casque
  - Un masque de ski
  - Des gants imperméables et chauds (pas de gants en laine)
  - De la crème solaire
  - Des vêtements adaptés au ski (combinaison, anorak et salopette de ski ....)
  - Un goûter pour la pause
- 
- Participations des familles à la vie de la structure

Afin de garantir la meilleure adaptation possible et la séparation la plus douce, les échanges entre parents et équipe éducative sont indispensables.

Les parents doivent accompagner leur enfant jusque dans la salle d'activité où les professionnels les accueillent et s'informent du déroulement de la vie de l'enfant et des événements importants à retenir pour la prise en charge.

A la fin de journée, les parents doivent retrouver leurs enfants au sein même des lieux de vie respectifs des enfants et sont informés du déroulement de la journée.

Avant que l'enfant soit confié aux professionnels au sein de la pièce de vie et dès qu'il est repris par sa famille, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents.

La directrice, la directrice adjointe et l'ensemble de l'équipe sont à l'écoute des parents pour échanger sur la vie de l'enfant au sein de La Galipette et sur d'éventuelles difficultés rencontrées concernant l'accueil. Elles peuvent également solliciter les parents à propos de leur enfant.

Le projet d'établissement (dont le projet pédagogique) est consultable sur place. Ce dernier peut être remis à chaque famille sur simple demande à la directrice.

### TARIFS, RESERVATIONS ET REGLEMENT

Les tarifs des prestations sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal et sont consultables sur le site internet de l'office de tourisme des Contamines-Montjoie.

Les réservations se font à l'avance selon les places disponibles et sont dues. Toute réservation est ferme et définitive.

L'inscription n'est validée qu'après réception du bulletin de réservation, du règlement complet de la prestation et de la présentation du certificat de vaccination.

Le règlement peut se faire par chèque, espèces ou virement bancaire (RIB téléchargeable sur le site internet).

En cas d'absence pour maladie, un remboursement à partir du 3<sup>ème</sup> jour d'absence (délai de carence) pourra être effectué, sur présentation d'un certificat médical et demande écrite auprès du Trésor Public.





**LES CONTAMINES**  
TOURISME

**Le présent règlement annule et remplace le précédent règlement. Il est à disposition dans les locaux de la structure.**

**Le 25/09/2018.**

---

[www.lescontamines.com](http://www.lescontamines.com)

18, route de Notre Dame de la Gorge - 74170 Les Contamines-Montjoie  
tél. 04 50 47 01 58 - fax 04 50 47 09 54 - [info@lescontamines.com](mailto:info@lescontamines.com)  
siret : 810 533 653 00012